



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Hélicoptère sanitaire pour l'hôpital du Mans

Question orale n° 446

### Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le vœu adopté par le conseil départemental de la Sarthe le 19 octobre 2018 visant à la mise en place d'un service hélicoptéré sanitaire auprès de l'hôpital du Mans. Les élus et professionnels de santé sarthois ne peuvent que constater l'activité croissante des services d'urgences départementaux, qui dirigent chaque jour en moyenne 150 malades ou blessés - dont certains en situation d'urgence vitale - en provenance de l'ensemble du département vers le centre hospitalier du Mans. Malgré ce constat objectif, une anomalie demeure : le centre hospitalier du Mans n'est pas équipé d'un hélicoptère sanitaire, et alors même que ses voisins d'Alençon dans l'Orne, d'Angers dans le Maine-et-Loire et de Tours dans l'Indre-et-Loire, en sont dotés. L'activité très importante de ce centre hospitalier, couplée à la gravité des situations auxquelles doivent faire face les praticiens, rend absolument nécessaire la mise en place d'un service hélicoptéré sanitaire au Mans : la Sarthe compte plus de 580 000 habitants et accueille de grands événements populaires comme les 24 heures du Mans auto, moto et camion (soit 400 000 spectateurs au total) ou le Grand Prix de France de moto (105 000 spectateurs). C'est également un département situé au carrefour des autoroutes est-ouest et nord-sud, avec les risques que ce fort trafic fait peser sur les secours, et son hôpital socle a réalisé l'an passé 3 255 interventions SMUR et a accueilli près de 100 000 personnes au service des urgences. Cette demande est d'ailleurs œcuménique puisque le conseil départemental de la Sarthe a adopté un vœu en ce sens, à l'unanimité de ses membres le 19 octobre 2018. Il s'agit d'une nécessité qui permettrait de garantir une offre de soin de qualité supérieure à tous les sarthois et leur assurerait une égalité d'accès au service public hospitalier. En effet, actuellement, l'établissement manceau doit se contenter d'emprunter au cas par cas, et lorsqu'ils sont disponibles, les hélicoptères de Tours ou d'Alençon, ce qui pose d'évidents problèmes pour les situations urgentes en cas d'indisponibilité de ceux-ci. Conscients de l'incidence financière d'un tel projet, les élus sarthois souhaiteraient pour le moins bénéficier d'un soutien pour la mise en place d'un réel service hélicoptéré sanitaire commun entre le centre hospitalier du Mans et celui d'Alençon, qui permettrait de répondre aux besoins respectifs de ceux-ci. Il la remercie donc de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure elle entend soutenir ce projet important pour la santé des Sarthois.

### Texte de la réponse

#### SERVICE HÉLIPORTÉ À L'HÔPITAL DU MANS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Carles Grelier, pour exposer sa question, n° 446, relative au service hélicoptéré à l'hôpital du Mans.

**M. Jean-Carles Grelier.** La Déclaration universelle des droits de l'homme fait de la santé l'une des conditions de la dignité humaine qui s'exprime elle-même dans la capacité à trouver une offre de soins rapide et suffisamment proche de son lieu d'habitation, ainsi que dans l'accès à des soins de qualité.

Or, depuis de nombreuses années, les cartographies de densité médicale dressent le constat effroyable d'une inégale répartition de la présence médicale sur les territoires entraînant, tant en médecine libérale qu'en

médecine hospitalière, des délais d'obtention de rendez-vous inacceptables et des longueurs de trajets exorbitantes.

La réforme « Ma santé 2022 » que le ministère des solidarités et de la santé s'apprête à défendre vise à labelliser des établissements de santé hospitaliers et à établir une gradation de la prise en charge. Je suis d'accord sur le principe dont procède cette mesure, qui oblige cependant à ré-imaginer les aspects logistiques et le transport entre les établissements.

Le département de la Sarthe a pour particularité d'avoir un centre hospitalier doté d'un plateau technique de pointe au Mans, qui est le centre géographique du département. Ce centre hospitalier général est le plus important de France ; il est notamment plus important que le CHU voisin d'Angers.

Certaines parties du territoire sarthois ne sont toujours pas couvertes par les services d'un service mobile d'urgence et de réanimation – SMUR –, ce qui nécessite la prise en charge par une ambulance envoyée depuis Le Mans et des temps de déplacement pouvant aller jusqu'à plus de deux heures aller-retour. Pourtant, 150 patients par jour en moyenne, dont certains en urgence vitale, sont adressés de l'ensemble du département vers le centre hospitalier du Mans, avec des pics d'activité lors des grandes manifestations sarthoises comme les 24 Heures du Mans ou le Grand Prix de France Moto, qui reçoivent plus de 500 000 spectateurs dans un département ne comptant que 580 000 habitants.

Que le centre hospitalier du Mans ne soit pas équipé d'un hélicoptère sanitaire, alors même que ses voisins d'Alençon dans l'Orne, d'Angers dans le Maine-et-Loire, de Tours dans l'Indre-et-Loire et de Chartres en Eure-et-Loir en sont dotés, est donc une anomalie. L'activité considérable du centre hospitalier du Mans, couplée à la gravité des situations auxquelles les praticiens doivent faire face, rend absolument nécessaire l'installation dans cette ville d'un service hélicoptéré sanitaire.

Le 19 octobre dernier, le conseil département de la Sarthe a ainsi adopté, à l'unanimité, un vœu pour que soit mis en place un service hélicoptéré sanitaire partagé, afin d'en limiter les frais, entre l'hôpital du Mans et celui d'Alençon. Les démarches administratives auprès de l'agence régionale de santé – ARS – des Pays de la Loire ont été diligentées, mais la demande d'hélicoptère n'est pas intégrée dans le schéma régional d'organisation sanitaire.

Aussi, je demande à Mme la ministre des solidarités et de la santé de prendre à titre dérogatoire les mesures nécessaires à la mise en place, dans les délais les plus courts, de ce service hélicoptéré sanitaire commun aux deux établissements.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.** Je partage votre constat en ce qui concerne tant la situation au service d'accueil des urgences du centre hospitalier du Mans que la gestion des risques sanitaires lors des grands rassemblements populaires organisés dans votre département.

Nous sommes attentifs à chaque territoire et nous veillons à ce que les réponses apportées soient adaptées aux besoins et proportionnées aux moyens mobilisables. Pour les besoins de transports hélicoptérés urgents, le centre hospitalier du Mans et son centre 15 peuvent mobiliser l'héliSMUR d'Angers, de Nantes ou d'Alençon, tout en veillant à s'articuler avec les autres centres 15 des territoires limitrophes.

Doter le centre hospitalier du Mans d'un hélicoptère sanitaire supplémentaire impliquerait la réalisation, sous réserve de l'habilitation de la Direction générale de l'aviation civile, d'un équipement complet correspondant à un investissement d'environ 6 millions d'euros et à un coût moyen annuel de fonctionnement de 1,2 à 1,5 millions. La question centrale est donc celle de la réponse à donner aux besoins pour le territoire sarthois et de l'organisation à mettre en œuvre.

Nous allons demander au directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire de saisir l'Observatoire régional des urgences afin d'établir un état des lieux des besoins de recours à un hélicoptère pour les transports sanitaires primaires et secondaires en Sarthe. Cette analyse sera présentée pour avis au comité de pilotage des urgences et des soins non programmés des Pays de la Loire au premier trimestre 2019. En attendant, le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire va se rapprocher du CHU d'Angers pour voir comment améliorer la situation de la Sarthe grâce à l'hélicoptère basé à Angers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Carles Grelier](#)

**Circonscription :** Sarthe (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 446

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 décembre 2018](#)

**Réponse publiée le :** 12 décembre 2018, page 13467

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2018](#)